

“ Le ministère de la Culture semble historiquement dépassé par les effets de sa propre politique qui, de fait, en rendent caduques les fondements ”



Nathalie Heinich, sociologue, est directrice de recherche au CNRS. Parmi ses multiples publications, citons : *Le Triple jeu de l'Art contemporain*, éditions de Minuit, 1998 ; *Face à l'Art Contemporain*, L'Échoppe, 2003 ; *L'Elite Artistique*, Gallimard, 2005 ; *Le rejet de l'Art contemporain, pourquoi ?*, Sciences humaines n° 57, juin 2002.

Un entretien avec Nathalie Heinich

Par Aude de Kerros

Aude de Kerros : *Dans un article publié récemment dans Le Monde (6 janvier 2009), vous évoquez un aspect mal connu de la vie artistique en France : la description et le rôle des intermédiaires dans le domaine de la création.*

Comment s'opère le lien entre les artistes, leurs amateurs, le marché et les filières de reconnaissance et de consécration ?

La vie artistique en France est aujourd'hui incompréhensible sans une connaissance précise des rouages et pratiques de l'État en ce domaine...

En tant que sociologue vous nous avez révélé bien des facettes de la création en France et appris beaucoup sur nous-mêmes, allant de la réception de la création avant-gardiste à l'évolution de l'image et du statut de l'artiste. Par contre les circuits et les mécanismes de reconnaissance restent encore particulièrement obscurs.

Comment envisagez-vous cette étude des « intermédiaires » ?

Nathalie Heinich : Concernant les intermédiaires du secteur privé – essentiellement galeries et salles des ventes –, le terrain est déjà relativement connu, par plusieurs études. Par contre il y a tout à faire en ce qui concerne les intermédiaires du secteur public – l'État au sens large, centralisé, décentralisé et déconcentré – qui interviennent massivement en France dans le domaine de la création.

Je distinguerai quatre volets à une telle enquête : La sociologie des organisations. La sociologie des professions. Une observation de la prise de décision dans les commissions. L'enseignement de l'art*.

1- En ce qui concerne la sociologie des organisations, il faudrait étudier les organigrammes des administrations concernées, comprendre comment ils fonctionnent réellement, comment sont organisées les différentes directions, comment elles interagissent entre elles. Il faudrait observer sur le terrain qui décide de quoi, les modes de prise de décision, le rôle des commissions, le statut des personnes impliquées, la nature et les

méthodes de leur travail. Il faudrait mettre à plat et observer la prise de décision culturelle, voir en quoi elles diffèrent des méthodes administratives qui existent dans d'autres domaines de la fonction publique.

Il existe peut-être des études sur ce sujet dont il faudrait faire l'inventaire, et dont l'analyse permettrait de retracer l'histoire de cette « administration de la création », à laquelle une importante inflexion a été donnée à partir de 1982.

2- Vient ensuite l'étude de la sociologie des professions.

Depuis 1982, avec la création de la DAP, des FRAC, puis des DRAC, des CAP, de nouveaux métiers ont surgi, de façon relativement improvisée au cours de la première décennie puis de façon plus statutaire à partir de 1993, date qui marque la naissance du corps des « conseillers » et « des inspecteurs » de la création. Lesquels n'inspectent pas les personnels de l'administration, comme il est d'usage dans les autres corps d'inspection, mais les artistes – ce qui en soi mérite réflexion.

Il faudrait donc faire le portrait de ces agents et de leurs fonctions, connaître leur formation, leurs motivations, analyser les modalités des concours, la nature des jurys, les critères de recrutement ; s'intéresser aux statuts, à la hiérarchie, aux carrières, aux missions exercées.

En analysant cette réalité multiple, on serait en mesure de décrire précisément ce qui se passe entre l'élaboration de l'œuvre dans l'atelier et sa présentation au public ; et par là même, d'identifier les éventuels points de dysfonctionnement, les effets pervers.

3- L'observation des Commissions

Un autre point important serait de savoir exactement comment fonctionnent les commissions d'achat et, plus généralement, l'ensemble des commissions distribuant les faveurs de l'État : commande publique, bourses, expositions etc.

Il faudrait mieux connaître les fonctions et pouvoirs de décision des différents participants, à travers l'analyse de la composition de ces commissions : fonctionnaires, élus, artistes, critiques d'art, experts... Existe-t-il une garantie de pluralité, ou sommes-nous plutôt dans un système de cooptation par réseaux ?

Fait-on vraiment une différence entre les méthodes appliquées dans une commission s'occupant de commande publique et dans une commission s'occupant d'achats patrimoniaux ? Dans le premier cas, il semble difficile d'exclure un fonctionnement « démocratique », impliquant les politiques, les associations, les représentants du public, puisqu'il s'agit, précisément, d'espace public ; dans le second cas en revanche – celui d'une commission d'achat de musée – il est normal que l'opération soit totalement confiée à des experts – au rang desquels devraient d'ailleurs figurer des artistes.

Enfin, il faudrait aussi observer en situation – comme j'ai commencé à le faire – selon quels critères effectifs, et non pas seulement proclamés, sont choisis les artistes bénéficiaires des aides, ou les œuvres acquises.

4- L'enseignement des arts

Où se décide le contenu de l'enseignement de l'art dans les Écoles des Beaux-Arts qui dépendent de l'État ? Comment sont nommés les chefs d'établissement ? Quelles sont les matières effectivement enseignées ? Sur quels critères sont recrutés les enseignants, et évalués les étudiants ?

Dans les organismes de recherche, les travaux des chercheurs sont jugés par leurs pairs et non par des fonctionnaires : pourquoi en irait-il autrement dans le domaine de l'art ?

Et quel est leur avenir ? Il serait intéressant, dans ce domaine tout particulièrement, de faire une étude comparative avec le reste de l'Europe.

A. de K. : Comment caractérisez-vous un système où l'intermédiaire entre l'artiste et ses contemporains semble être principalement l'État ?

N.H. : La France est probablement l'un des pays où la vie artistique est la plus étatisée. En voulant encourager, pour d'excellentes raisons, l'art d'avant-garde, la politique culturelle menée à partir des années 1980 a considérablement modifié le paysage, provoquant notamment une augmentation spectaculaire du nombre d'artistes. Une telle politique se justifie à une époque où les formes les plus novatrices ont du mal à être accueillies, mais cela ne semble plus guère le cas aujourd'hui. Le ministère de la Culture semble historiquement dépassé par les effets de sa propre politique qui, de fait, en rendent caduques les fondements. La situation est un peu celle de ces parents abusifs qui veulent continuer à protéger leurs enfants alors qu'ils sont devenus adultes.

A. de K. : Comment envisagez-vous l'avenir de la mission de l'État dans le domaine de la création ?

N.H. : Il est probable qu'une étude approfondie de son rôle dans la création révélerait les effets collatéraux,

dont certains sont positifs mais dont beaucoup aussi sont négatifs ou contre-productifs.

Il faudrait distinguer avec plus de rigueur les trois missions de l'État : aide à la création, soutien au patrimoine et démocratisation de la culture. Il me semble que l'action du ministère

devrait être recentrée sur le patrimoine – le seul domaine vraiment régalien, puisqu'il relève des biens de la Nation –, alors que la mission de démocratisation devrait être déléguée, autant que possible, aux instances vraiment pertinentes en la matière que sont l'Éducation nationale et la télévision. Quant à la mission d'aide à la création, elle devrait être confiée à des structures légères, permettant de découpler financement et décision, avec un guide des bonnes pratiques étroitement contrôlé en matière de fonctionnement des commissions, qui devraient en outre faire une place primordiale au jugement des pairs, c'est-à-dire aux artistes. Dans les organismes de recherche, les travaux des chercheurs sont jugés par leurs pairs et non par des fonctionnaires : pourquoi en irait-il autrement s'agissant de subventions ou de commandes aux artistes ? Enfin, le recrutement de ces commissions devrait être contrôlé de façon à assurer un maximum de pluralité des sensibilités esthétiques.

*Nathalie Heinich a dernièrement abordé ces sujets dans deux articles de la revue *Le Débat*, publiée par Gallimard : « Politique culturelle : les limites de l'État », suivi de « De la splendeur à l'efficacité » (réponse à Marc Fumaroli, Jack Lang, Maryvonne de Saint-Pulgent, Philippe Urfalino), *Le Débat*, n° 142, novembre-décembre 2006 ; « Malaises dans la culture : quand rien ne va plus de soi », *Le Débat*, n° 152, novembre-décembre 2008.

Signalons que sera publié aux éditions « Impressions Nouvelles », en avril 2009, un recueil d'articles sur ce sujet : « Faire voir. L'art à l'épreuve de ses médiations ».